



Procédure d'expulsion demande de délai

Par **pat54**, le **19/06/2008** à **14:18**

bonjour a tous,suite a un jugement l'huissier a délivré un commandement de quitter les lieux pour le 23 juin ,mais une demande de délai est faite au juge de l'exécution date d'audience prévu le 2juillet 2008 .

donc voici ma question ,l'huissier peut-il dé le 24 juin expulser ou devra t-il attendre le jugement du juge de l'exécution ?

merci de vos réponses

Par **jeetendra**, le **19/06/2008** à **21:19**

bonsoir, dans votre cas vous disposiez d'ailleurs d'un délai de deux mois à compter de la signification du commandement de quitter les lieux par l'huissier pour tenter un recours c'est ce que vous avez fait en saisissant le juge de l'exécution puisque votre audience est prévue pour le 2 juillet, d'ici la vous bénéficiez d'un sursis dans l'attente du jugement, j'espère que vous avez informé l'huissier de l'audience prévue, courage à vous, cordialement

Par **pat54**, le **19/06/2008** à **22:41**

bonsoir,merci pour votre renseignements effectivement un courrier recommandé a été envoyé a l'huissier pour l'avertir de cette audience de demande delai

merci encore et bonne soirée